



Commune de TOSTAT

Procès Verbal Conseil Municipal du 21 mars 2017

C.R. n°30

L'an deux mille seize, le 21 mars à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 1^{er} mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LUSSAN, Maire.

Etaient présents : M.M. LUSSAN - MORA - GARCIA - PELAEZ - SOULES - MALLET - TORRES - MME FISCHER

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. MARTIGNIER - MME SARNIGUET

Mme Stéphanie FISCHER a été désignée comme secrétaire.

M. le Maire accueille l'ensemble des élus présents et ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- 1) CCAM (attribution de compensation),
- 2) Acquisition BAYAC (estimation domaine 30 €/m²),
- 3) Droit de préemption lancé pour terrain SAVE,
- 4) Compte administratif commune 2016,
- 5) Compte rendu scolaire réunion Préfecture du 8/3),
- 6) Débat orientation budgétaire VAE,
- 7) Compte rendu SDIS (réunion des maires le 16/3),
- 8) Rendu bilan énergétique salle des fêtes.
- 9) Commissions CCAM
- 10) Questions diverses.
Elagage des arbres sur enrochement rue de l'Adour (Semaine 12)
Mise en place des ralentisseurs lundi 20 mars.

Approbation du PV précédent

M. le Maire rappelle les points abordés lors de la séance du 6 mars 2017 et demande, à l'ensemble du conseil municipal, les remarques éventuelles qu'il aurait à formuler sur le procès-verbal correspondant qui leur a été transmis par courrier électronique ou postal.

Aucune remarque n'étant émise, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 6 mars 2017.

1- CCAM – Attribution de compensation

Monsieur Frédéric RE Président de la CCAM a informé l'assemblée qu'il n'y aurait pas de transfert de charges nouvelles en 2017. Pour ce faire chaque conseil municipal doit se prononcer avant le 23 mars pour que les services fiscaux puissent fournir les simulations pour l'attribution de compensation.

Cette nouvelle intercommunalité est soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique et donc au reversement des attributions de compensation au regard des charges transférées.

Pour ce faire le contribuable paiera la même somme qu'en 2016. Mais pour compenser, la CCAM baisse ses taux de fiscalité et les communes doivent augmenter les leurs pour déterminer l'allocation de compensation. La fiscalité 2017 sera neutre pour les contribuables.

Les taux proposés sont votés à l'unanimité.

2- Acquisition BAYAC

Une nouvelle proposition sera faite pour l'acquisition du terrain près de l'école.

Cette décision est votée à l'unanimité.

3- Droit de préemption

La procédure pour que la commune puisse exercer son droit de préemption pour le terrain SAVE a été lancée.

4- Compte administratif 2016

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté	35 910.19			146 095.85	35 910.19	146 095.85
Opérations de l'exercice	39 960.63	41 035.97	186 590.85	208 788.61	226 551.48	249 824.58
TOTAL	75 870.82	41 035.97	186 590.85	354 884.46	262 461.67	395 920.43
Résultat de clôture	34 834.85			168 293.61		133 458.76
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE	34 834.85			168 293.61		133 458.76
RESULTAT DEFINITIF	34 834.85			168 293.61		133 458.76

Le bilan 2016 fait apparaître un excédent cumulé dans la section de fonctionnement de : **168293.61** et en section d'investissement un déficit de : **34 834.85**

Soit un résultat définitif de : 133 458.76

En investissement la subvention du Conseil Général (4 000.00 €) est en cours de règlement. Ce qui ramènera le déficit d'investissement à **30 834.85 €**. Déficit compensé par l'excédent de fonctionnement cumulé.

Par rapport à l'année 2015, notre excédent diminue de : **12 637.00 €**

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

5- Compte rendu réunion Préfecture du 8 mars 2017

Le 8 mars 2017, la commission du CDEN s'est réunie à la Préfecture.

Le point sur les transports scolaires a été retiré de l'ordre du jour à la demande du Secrétaire Général, car c'est une compétence de la Région. Une négociation est en cours avec le Conseil Départemental.

L'Inspecteur d'Académie nous informe qu'il y aura **600 élèves en moins à la rentrée 2018.**

Forte tendance à la baisse dans le public, mais le privé est également en recul de - 4.2%.

Pour la rentrée 2017, rien ne change pour le RPI Sarniguet – Marsac – Tostat. Les communes de Sarniguet – Marsac – Villenave seront en substitution représentation.

Le Secrétaire Général de la préfecture a chargé M LUSSAN Bernard de procéder à la dissolution du SIVOS qui sera effective au 31 août 2017.

Le personnel sera transféré à la CCAM, les communes de Marsac – Sarniguet – Villenave rembourseront leurs frais comme aujourd'hui à la CCAM.

La cantine et la garderie seront gérées par la CCAM et la trésorerie de Maubourguet à partir du 1^{er} septembre 2017.

Le Secrétaire a souhaité être informé des problèmes éventuels.

Quant à l'avenir des RPI il souhaite que toutes les intercos du département se mettent en place avant de se prononcer sur la future carte scolaire.

6- Débat orientation budgétaire VAE

M. BAUBAY Président du SMTD a assisté à la réunion et nous apprenons que les encombrants repartent à BENAC !!!

Une discussion en cours car c'est une compétence de la Région. L'UMTD de Bordères est enterré.

Une estimation provisoire de +2% pour le budget 2017, mais il manque de nombreux éléments.

Le tonnage des OM est en baisse de 1300 tonnes, soit une baisse de 20%. Mais il y a une augmentation du coût du transport pour le traitement (Montech).

Yves MALLET et moi-même vous feront un compte rendu de la réunion du 14 mars, suite à la proposition d'aller à LESCAR.

7- Compte rendu du SDIS – réunion des maires le 16 mars 2017

Réunion du SDIS avec Monsieur POUBLANC Président, le Colonel HEYRAUD, et les maires du canton de Rabastens le 16 mars :

Cotisation Tostat 2016 : 24.74€ / ha. Contribution versée en 2016 : 11 875 €

Cotisation Tostat 2017 : 24.87 € / ha. Contribution versée en 2017 : 11 938 €

Le SDIS souhaite le transfert des cotisations aux intercos en 2018.

186 professionnels et 1137 pompiers volontaires.

Interventions : 80% urgence à la personne. 5% incendie.

Coût : 72.59 € / ha soit 20 centimes / jour / habitant

Les membres du conseil municipal souhaitent qu'un courrier soit adressé au Président du SDIS afin de lui demander de nous fournir le rapport d'activités du SDIS et le bilan financier. Une délibération est prise dans ce sens : vote à l'unanimité.

8- Bilan énergétique de la salle des fêtes

Le pays du Val d'Adour a retenu les communes de Castelnaud Rivière Basse, Labatut Rivière, Maubourguet, Loussous Debat et Tostat pour une opération collective de diagnostics énergétiques.

Cette étude a été confiée au bureau d'études ALTAIR.

Le rapport est terminé.

9- Commissions CCAM

La liste des commissions et de leurs membres nous a été envoyée.

10- Questions diverses

- Mise en place des ralentisseurs rue Escondeaux, lundi 20 mars.
- Elagage des arbres sur enrochement Adour, jeudi 23 ou vendredi 24 par l'entreprise SANGUINET.
- Bornage sentier du Rioumé : le 13 avril à 9h00.
- La famille Rivière d'Arc du château nous a informés qu'il n'y a plus d'eau dans les douves. Il faut vérifier qu'une vanne ne soit pas fermée.
- Cimetière : les travaux pour la réalisation de l'ossuaire sont en attente de l'attribution de la subvention du Département des Hautes-Pyrénées (FAR).
- L'échafaudage installé rue de Marsac est en place depuis plusieurs mois et risque de provoquer des accidents compte tenu de la rue qui est déjà très étroite à cet endroit.
- Les dossiers LABAT et GOSSEIN sont en cours chez le Procureur de la République.
- Le dessouchage rue d'Escondeaux a été réalisé.
- L'arbre place la mairie a été remplacé.
- La barrière a été remise en place au Bernata.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00.

Fait à Tostat, le 21 mars 2017

Le maire,

B. LUSSAN

MME FISCHER

M. GARCIA

M. MALLET

M. MARTIGNIER

M. MORA

M. PELAEZ

MME SARNIGUET

M. SOULES

M.TORRES

MAIRIE – 12, place du Pic du Midi – 65140 – TOSTAT

Téléphone : 05 62 31 20 03 – Télécopie : 05 62 31 20 03 – Email : cne.tostat@wanadoo.fr

Site : www.tostat.fr